



CHECK LIST A COMPLETER ET ENVOYER OBLIGATOIREMENT AVEC LE DOSSIER BC

Je remplis les conditions réglementaires du Bilan de compétences :

- 5 ans de services effectifs dans la Fonction Publique Hospitalière
- Pas de bilan de compétences réalisé il y a moins de 5 ans
- Position d'activité
- Organisme est certifié QUALIOP1
- Je vérifie si je suis éligible aux conditions fixées pour avoir une prise en charge d'un bilan de compétences pouvant aller jusqu'à 72 h (voir conditions au verso)

J'ai toutes les pièces constitutives du dossier BC :

- Volets A, B complétés
- Volet C si mon bilan est réalisé sur mon temps de travail
- Copie du dernier bulletin de salaire
- Attestation d'ancienneté dans la FPH
- Attestation Qualiopi du prestataire
- Attestation en fonction de votre situation pour extension de la prise en charge du bilan jusqu'à 72 h

Pour rappel le dossier est à adresser :

- **Par mail sur les boites mails suivantes** : d.charbonnel@anfh.fr et k.marro@anfh.fr
- **Ou par courrier en recommandé avec accusé de réception** à ANFH PACA - Immeuble CMCI - 2
rue Henri Barbusse - CS 20297 - 13232 Marseille cedex 1

En respectant **un délai d'un mois** entre le début du bilan et l'envoi du dossier.

SI VOTRE SITUATION EST LA SUIVANTE :

- **Agent de catégorie C, niveau de formation infra BAC : joindre une attestation sur l'honneur**
- **Agent en situation de handicap (RQTH, titulaire d'une pension d'invalidité, victime d'accident du travail ou maladie professionnelle et titulaire d'une rente) : joindre le justificatif en fonction de la situation**
- **Agent présentant un *risque d'usure professionnelle* : joindre une attestation du médecin du travail**

VOUS POUVEZ BENEFCIER JUSQU'À
72 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT
POUR VOTRE BILAN DE COMPETENCES
POSSIBILITE DE REALISER UN BILAN
TOUS LES 3 ANS

Contacts :

Dominique CHARBONNEL
d.charbonnel@anfh.fr

Karine MARRO
k.marro@anfh.fr